



2014
**La Charte de RéDiabYlang 976,
réseau diabète de Mayotte**

pour les professionnels et établissements de santé

I / Modalités d'accès et de sortie du réseau

Extrait des statuts de l'association RéDiabYlang 976 votés, en assemblée générale, le 8 juin 2010

- Article 5 [membres / adhésion
*« Tout intervenant ou groupe d'intervenants dans la prise en charge sanitaire et sociale des patients diabétiques peut acquérir la qualité de membre en prenant connaissance des statuts, faisant acte de candidature et en acquittant sa cotisation.
Il accepte alors l'esprit, les règles et les modalités de fonctionnement définis par l'association. Les membres se répartissent en collège comme précisé à l'article 9. Le conseil d'administration statue sur les demandes lors de ses réunions. »*

- Article 6 [démission / radiation
*« La qualité de membre se perd par :
. la démission
. le non-paiement des cotisations
. la radiation prononcée par l'assemblée générale pour motif grave, en particulier le non-respect des principes énoncés aux articles 2 et 5. »*

II / Rôle respectif des intervenants

Le réseau précise clairement les prestations en terme de suivi et d'éducation requises pour un patient à un moment donné de son évolution. Le réseau organise la prise en charge du diabète autour de deux niveaux :

• **Les soins de proximité**

Ils sont avant tout du ressort des médecins généralistes. Les spécialistes libéraux en endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques peuvent être mobilisés (possible hors département). Les soins de proximité correspondent notamment au dépistage ciblé, à l'éducation initiale du patient, au bilan et à l'initialisation d'une prise en charge globale du diabète. Ils relèvent essentiellement des médecins généralistes. Selon les possibilités locales, le médecin généraliste doit s'appuyer en premier recours sur un médecin spécialiste (possible hors département) ou compétent en endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques, ou en deuxième recours, sur un site hospitalier public ou privé sensibilisé sur la diabétologie.

• **Les sites participant à la prise en charge diabétologique**

Il s'agit d'établissements de soins publics ou privés, ne disposant pas de l'infrastructure d'un site orienté vers la diabétologie, mais participant à la prise en charge des patients diabétiques, et proposant une organisation des soins et/ou d'éducation avec des personnels paramédicaux.

Le réseau prévoit des liens fonctionnels avec les autres réseaux de prise en charge de pathologies présentant une interaction avec le diabète notamment :

- les autres réseaux de l'île : réseau périnatalité (Répéma)....
- le réseau de l'île de La Réunion : Reucare...

Le réseau RéDiabYlang 976 adhère également à :

- la Fédération des réseaux de l'océan Indien pour une meilleure cohésion inter îles,
- l'Union nationale des réseaux de santé pour une cohésion nationale,
- l'Association nationale de coordination des réseaux diabète pour une cohésion au sein des réseaux diabète de France.

III / Modalités de coordination et de pilotage

Extrait des statuts de l'association RéDiabYlang 976 votés, en assemblée générale, le 8 juin 2010

- Article 9 [conseil d'administration

« L'association, en dehors de l'assemblée générale, est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres élus pour trois ans, représentant l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge des personnes diabétiques.

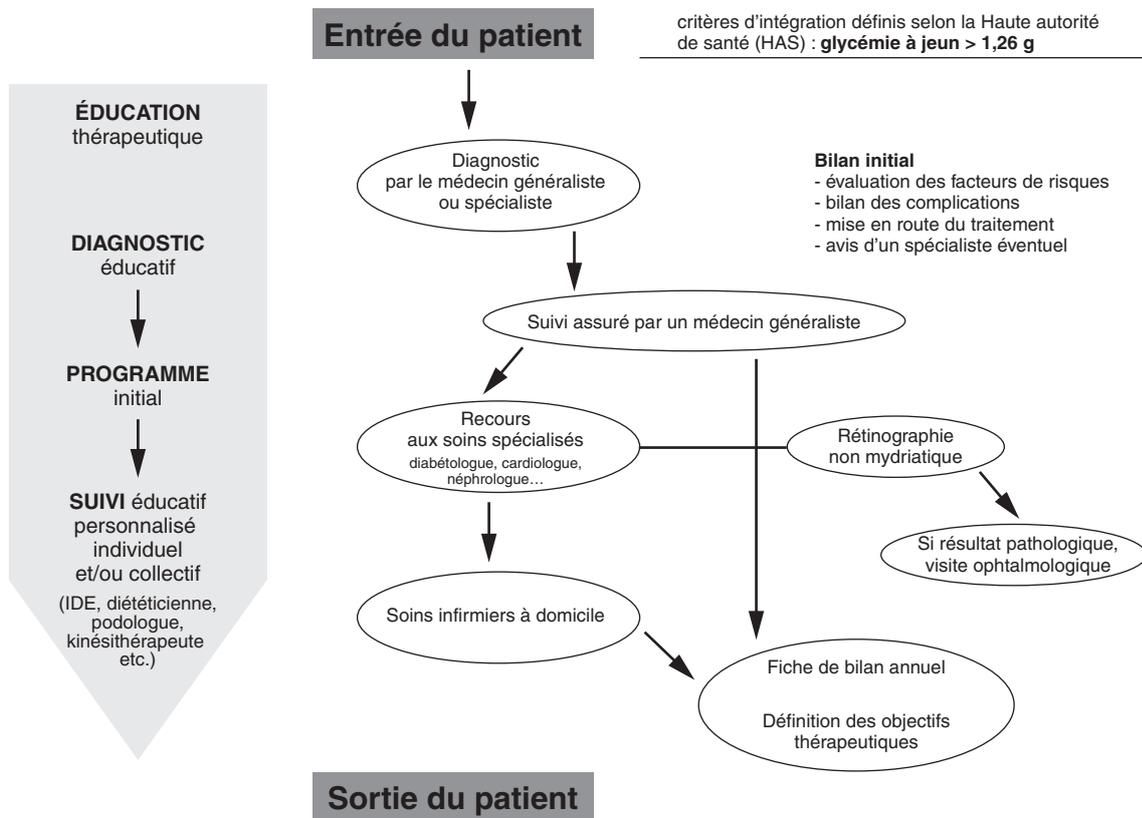
Est éligible au conseil d'administration tout adhérent majeur. »

IV / Qualité de la prise en charge des patients

1 • **Fonctionnement du réseau**

La coordination du parcours complexe de la personne diabétique est au cœur de la mission du réseau RéDiabYlang 976.

2014 / La Charte de RéDiabYlang 976



Ce dispositif décrit le rôle des médecins généralistes et spécialistes (très peu présents sur l'île) dans chacun des maillons du réseau.

Participent également, dans le secteur privé et public, les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du diabète tels que les infirmiers, diététiciens, pédicures podologues, pharmaciens, psychologues, biologistes, médecins d'autres spécialités...

2 • Actions de formations destinées aux intervenants

Les professionnels adhérant à RéDiabYlang 976 s'engagent à se conformer aux modalités de formation initiale et continue proposée par le réseau, notamment dans les domaines suivants :

- formation à la diabétologie
- éducation thérapeutique

Les modalités portant sur la formation et l'éducation ci indiquée seront définies ultérieurement :

- utilisation du "Dossier médical partagé"
- éducation à la pédagogie
- pied diabétique
- grossesse

Les moyens mis en œuvre s'appuient notamment sur :

- la formation universitaire et post-universitaire (DU, etc.)
- le recours à des organismes de formation agréés externes (DELFI, IPCEMI etc.)

À l'avenir, en fonction de l'expression des besoins des membres du réseau, des formations complémentaires destinées aux différents acteurs de santé (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers...) pourront être organisées.

V / Modalités de partage de l'information dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chacun des acteurs

Le réseau RéDiabYlang 976 va mettre à la disposition de l'ensemble de ses professionnels un système d'information internet, sécurisé et conforme aux recommandations de la CNIL. Celui-ci comporte un dossier médical minimum partagé utilisable par chaque acteur de santé mais initié par le médecin généraliste qui a reçu le consentement éclairé du patient pour ce faire.

Ce professionnel peut agréer d'autres professionnels de santé à la demande du patient afin que ces derniers aient accès au dossier médical. En l'absence d'agrément pour ce patient, le professionnel de santé ne pourra accéder aux données médicales du dossier qu'à l'aide de la "clé patient" dont ce dernier est le seul détenteur, hormis les utilisateurs ayant déjà accès au dossier. Chaque information saisie dans un dossier est automatiquement datée et signée garantissant la traçabilité des données.

Les professionnels de santé peuvent échanger facilement et en toute sécurité les données médicales de leurs patients communs grâce à la messagerie sécurisée. Le patient a la possibilité à tout moment de supprimer l'accès à son dossier médical informatisé à un ou plusieurs de ses soignants antérieurs en le demandant auprès des administrateurs internes du réseau. Il peut également exiger selon les mêmes modalités de supprimer son dossier informatisé auquel cas seules ses données anonymisées seront conservées à des fins d'évaluation globale des patients suivis dans le cadre du réseau RéDiabYlang 976.

Je soussigné(e) :

.....

déclare adhérer à la charte de RéDiabYlang 976, réseau diabète de Mayotte, et je m'engage à la respecter.

Date :

Signature et cachet

